

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DU PERCHE SEANCE du 19 JUIN 2023**

Nombre en exercice : 31  
Nombre de présents : 22  
Nombre de votants : 27

Convocation du 8.06.2023  
Affichage du 8.06.2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf juin, s'est réuni le conseil communautaire des Hauts du Perche à la salle des fêtes de Marchainville suite à la convocation du 8.06.2023, affichée le huit juin 2023.

Etaient présents : M ANQUETIL Dominique, M BAILLIF Christian, Mme BERGER Frédérique, M BOUTTIER Jean-Jacques, M COUDRAY Pascal, M Du LAC Jean-Vincent, M DUGUET Christian, Mme EDOU Bernadette, Mme ENCELIN Elyane, M HOULLE Pascal, Mme LALAOUNIS Danièle, Mme LEROY Céline, M LE SECQ Emmanuel, M MICHEL-FLANDIN Patrice, M NAEL Jean-Marc, M ORY Gilles, M POIRIER Franck, Mme POUILLAIN Francine, Mme RADIGUET Angéline, Mme REVET Evelyne, Mme SAUVANEIX Alexandra, M VIANDER Marcel.

Etaient absents-excuses : M BLOTTIERE Philippe, Mme BRAULT Roselyne (donne pouvoir à Mme BERGER Frédérique), Mme CHAMERET Stéphanie, M DESCHAMPS Michel, Mme DJENNADI-MENEGHINI Virginie (donne pouvoir à M DUGUET Christian), M GUILLET Denis (donne pouvoir à M COUDRAY Pascal), M GUEUGNON Jean-Edouard, M GUYOT Philippe (donne pouvoir à M ANQUETIL Dominique), M JUSZEZAK Jean-Claude (donne pouvoir à M HOULLE Pascal).

Assistait également : M. LAMPERIERE Frédéric DGS, M. BRAMOULLE Bernard.

Monsieur ORY Gilles est nommé secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2023.06.115**

**OPAH SUBVENTION – M BROUTIN CHRISTOPHE**

Vu la délibération n° 2018.06.204 du Conseil communautaire de 28 juin 20198 concernant l'approbation et la signature de la convention OPAH 2019-2021,

Vu l'inscription au Budget Principal 2023 des crédits nécessaires,

Vu la fiche de synthèse OPAH, constituant la demande de financement, transmise le 16 mai 2023 par les services du PETR du Perche Ornaix en charge du suivi et de l'instruction des dossiers OPAH,

Considérant que dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur le territoire, les Communautés de Communes soutiennent les travaux de rénovation énergétique ainsi que les travaux lourds, conformément à la convention signée avec l'ANAH.

Dans ce contexte, le dossier de demande de subvention pour les travaux de rénovation énergétique du ménage suivant est à l'ordre du jour :

NOM Prénom	Commune	Revenus du ménage	Gain énergétique	Eco- matériaux	Montant HT des travaux	Montant subvention CDC demandée
BROUTIN Christophe	Longny-les- Villages	Modeste	40%	Non	30 593.95 €	1 000 €

Envoyé en préfecture le 22/06/2023

Reçu en préfecture le 22/06/2023

Publié le

ID : 061-200068856-20230619-2023\_06\_115-DE



Les membres du conseil communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité:

- D'accepter la demande de subvention telle que présentée ci-dessus,
- D'attribuer une subvention d'un montant de 1 000 € pour ce projet au profit de M BROUTIN Christophe.

*Pour extrait certifié conforme*

*Certifié exécutoire après réception en sous-préfecture, le  
Et publication du*

**Le Président,  
Emmanuel LE SECQ**

